



COMMUNIQUÉ DE PRESSE
Pour diffusion immédiate

DANS NOS QUARTIERS, ON LÈVE LE PIED!
Réduction des limites de vitesse dans l'ensemble des quartiers résidentiels

Terrebonne, le 18 septembre 2024 – La Ville de Terrebonne annonce avoir complété une réduction de la limite de vitesse à 30 km/h dans tous ses quartiers résidentiels, à l'exception des rues collectrices et des artères principales. Pour accompagner ce changement, la Ville lance sa nouvelle campagne de sécurité routière « Lève le pied », visant à sensibiliser la population à cette mesure. Développée en collaboration avec la Société d'assurance automobile du Québec (SAAQ), cette démarche reflète l'engagement de la Ville à améliorer la sécurité routière.

« Nous avons pris l'engagement de réduire la vitesse dans nos rues et aujourd'hui, nous pouvons dire *mission accomplie!* Après une première phase débutée en août 2022, aujourd'hui c'est la quasi-totalité des rues de tous nos quartiers résidentiels, qui sont passées à 30 km/h. Je suis particulièrement fier de ce projet, car c'était une demande de nos citoyens et de nos citoyennes et nous savons qu'il était très attendu », affirme le maire Mathieu Traversy.

Chaque année, le comité de circulation de la Ville reçoit en moyenne 160 requêtes sur les excès de vitesse, sans compter les plaintes traitées par le Service de police. En réponse à ces préoccupations et dans le but de promouvoir les déplacements actifs tels que la marche et le vélo, la Ville a décidé de faire du respect des limites de vitesse une priorité.

« Nous voulons que nos rues soient des lieux où chacun se sente en sécurité, que nous soyons un piéton, un cycliste ou un automobiliste. Réduire la vitesse est une mesure concrète pour rendre nos quartiers plus agréables et sécuritaires pour tous. En adoptant une conduite plus responsable, nous avons le pouvoir de prévenir des accidents, de sauver des vies, et de renforcer le bien-être collectif dans nos communautés », souligne Valérie Doyon, présidente de la Commission de la sécurité publique et conseillère municipale.

On « Lève le pied », près l'École du Boisé!

Plus tôt mercredi, plusieurs citoyens ont vu les policiers de la Ville, accompagnés d'élus municipaux et de membres de la SAAQ, féliciter les conducteurs respectant la nouvelle limite de vitesse dans le secteur de l'école du Boisé. Cette action visait à encourager les bonnes habitudes de conduite.

Pour 2024-2025, [la campagne « Lève le pied »](#) informera les usagers de la route de la réduction de la vitesse avec un ton ludique et des couleurs vives. Elle sera diffusée dans les médias, sur des panneaux publicitaires en ville et sur les réseaux sociaux afin qu'elle soit vue par l'ensemble des citoyens de Terrebonne.

Moins rapide, moins dangereux

Les statistiques de la SAAQ montrent qu'à 30 km/h, le risque de décès est de 10 %, alors qu'il grimpe à 75 % à 50 km/h.

La réduction de la vitesse à 30 km/h vise à :

- **Accroître la sécurité des piétons** : une vitesse réduite protège les piétons, en particulier dans les zones à forte fréquentation.
- **Favoriser la mobilité active** : une vitesse plus basse encourage l'utilisation sécuritaire de modes de transport alternatifs, comme la marche et le vélo.
- **Diminuer le bruit** : à 30 km/h, le niveau sonore des véhicules baisse, créant une atmosphère plus paisible dans les quartiers résidentiels.

« Les citoyens de Terrebonne sont préoccupés par les excès de vitesse dans les quartiers résidentiels. Nous recevons une grande quantité de plaintes de la part de parents qui craignent pour la sécurité de leurs enfants qui se promènent ou jouent dans les rues. Nos rues se doivent d'offrir un environnement sécuritaire pour tous et de permettre la cohabitation des piétons, des cyclistes et des automobilistes », explique Joël Lamarche, directeur du service de police intermunicipal de Terrebonne, Sainte-Anne-Des-Plaines et Bois-Des-Filion.

« La vitesse demeure l'une des principales causes d'accidents au Québec, et ce, depuis plusieurs années. En effet, les excès de vitesse sont encore très nombreux sur nos routes et le dépassement des limites de vitesse est un phénomène banalisé par les conducteurs. Pourtant, les effets de la vitesse sont multiples. Plus on roule vite, moins on a de temps pour réagir. En plus, on limite la marge de manœuvre, on augmente le temps nécessaire aux manœuvres d'urgence et on augmente aussi la distance de freinage », ajoute Julie Beaudoin, conseillère en relation avec le milieu à la SAAQ.

Rappelons que la Ville de Terrebonne a déjà mis en place plusieurs mesures d'atténuation de la vitesse, telles que :

- Plus de 375 balises de centre de rue;
- 55 dos d'âne permanents, dont 15 nouveaux en 2023;
- 58 radars pédagogiques, dont 22 nouveaux en 2023;
- 48 rues « La rue, c'est aussi pour jouer ».

Sources

Amélie Beaulac
Direction des relations avec les
citoyens et des communications
Ville de Terrebonne
438 349-4311
Amelie.Beaulac@ville.terrebonne.qc.ca

Société de l'assurance automobile
du Québec (SAAQ)
relationnistes@saaq.gouv.qc.ca

Pour toute demande relative aux médias

Amélie Beaulac
Direction des relations avec les
citoyens et des communications
Ville de Terrebonne
438 349-4311
Amelie.Beaulac@ville.terrebonne.qc.ca